

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOGNÉVILLE
DU 5 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOGNÉVILLE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard SIRI, Maire, après convocation légale en date du 26 juin 2023 avec l'ordre du jour suivant :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie.
- Avenant de travaux à l'église Saint-Rémi.
- Créance éteinte.
- Questions et informations diverses.

Étaient présents : Mesdames Carine DEMEUSY, Isabelle DERY, Messieurs Richard SIRI, Stéphane SIMON et René ASSELIN.

Étaient absents excusés : Mesdames Jessica VELSCH, Céline ESTIEZ, Messieurs Arnaud APERT et Romuald DA SILVA ayant donné respectivement pouvoir à Messieurs Richard SIRI et Stéphane SIMON.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Le quorum étant atteint, Madame Carine DEMEUSY est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023 est adopté.

N° 2023/31 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE.

Le Conseil Municipal, après avoir été informé par Monsieur le Maire qu'il y a lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 350 000,00 euros, décide après délibération et à l'unanimité :

- de demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la BPALC pour un montant de 350 000,00 euros dans le cadre des travaux de réhabilitation de la toiture de la Mairie, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- durée : 12 mois,
- taux fixe : 4,10 %,
- type échéance : trimestrielle,
- index : Euribor 3 mois,
- valeur de l'index (à titre indicatif) : 3,7620 % au 19/06/2023,
- montant de la commission d'engagement : 0,10 % du montant de la ligne perçus trimestriellement,
- frais de dossier : 300,00 euros.

- de s'engager à solder cette ligne de trésorerie dès réception des aides des différents partenaires financiers dans le cadre des travaux de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi (tranche ferme) et du retour de la TVA, à savoir :

- Direction Régionale des Affaires Culturelles (Fonds FIP) : 383 030,00 euros.

- Région Grand Est : 191 515,00 euros.

- Conseil Départemental de la Meuse : 63 838,00 euros.

Séance du 5 juillet 2023 Commune de Mognéville

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

N° 2023/32 - AVENANT DE TRAVAUX À L'ÉGLISE SAINT-RÉMI.

Dans le cadre du chantier de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi de Mognéville, le dernier bilan financier provisoire de l'entreprise LE BRAS Frères (lot 3 : charpente-couverture), incluant le nouveau transept, le clocher et la tourelle d'escalier, fait apparaître un surcoût.

Ce bilan s'élève aujourd'hui en ce qui concerne la charpente à 121 004,82 euros H.T. au lieu des 75 509,46 euros H.T. prévus initialement, soit en plus **45 495,36 euros H.T.** correspondant à **14,39 %** en plus par rapport au marché de l'entreprise du lot 3.

Pour information, ce bilan est **provisoire** et le montant des travaux supplémentaires va **vraisemblablement encore augmenter** lorsque l'entreprise sera en mesure de faire le bilan avec l'ancien transept.

Pour l'instant, ce montant définitif ne peut pas être estimé, car il faudra démonter les échafaudages du clocher pour pouvoir déposer la couverture de l'ancien transept et ainsi pouvoir finaliser le bilan avec l'ancien transept.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter les travaux supplémentaires du lot 3 concernant la charpente.

N° 2023/33 - CRÉANCE ÉTEINTE.

Pour faire suite au mail du Service de Gestion Comptable de Bar-le-Duc en date du 9 juin dernier, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'admettre en créances éteintes deux titres émis sur l'exercice 2015 concernant un dossier débiteur qui a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire exercée à l'encontre de la SARL MALLET (clôture pour insuffisance d'actif), à savoir :

- titre n° 135 d'un montant de 993,74 euros relatif à la vente d'un lot de bois façonnés débardés parcelle section C n° 899 dit « Le Rulot »,

- titre n° 177 d'un montant de 2 664,47 euros relatif à la fourniture de chênes façonnés et débardés en bord de route issus de la coupe d'emprise du chemin rural dit de "Flânée" et à la fourniture de chênes et divers façonnés et débardés en bord de route issus de la parcelle communale B n° 1117, n° 66201 à 66205.

soit la somme totale de 3 658,21 euros.

N° 2023/34 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Avancée travaux église.
- Préparation du 14 juillet.
- Accident de circulation sur le Tacot du 25 juin 2023.

- Remerciements du Président de l'Association Marche Mythique Organisation pour l'aide matérielle et financière apportée à l'organisation de l'étape de l'édition 2023 de PARIS-ALSACE CRÉDIT MUTUEL.

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie.
- Avenant de travaux à l'église Saint-Rémi.
- Créance éteinte.
- Questions et informations diverses.

Le Maire certifie avoir publié le procès-verbal sur le site internet de la Commune et transmis au contrôle de légalité le 7 juillet 2023.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Richard SIRI

Carine DEMEUSY